

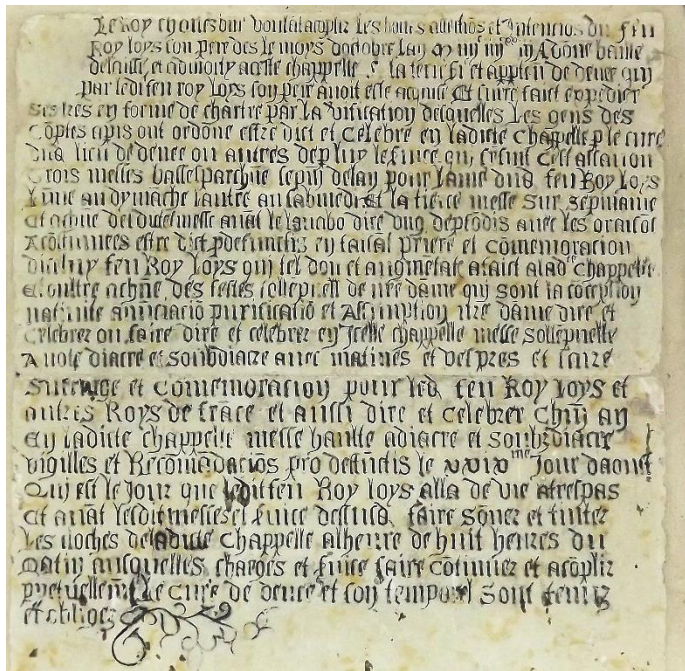
DENÉE-BEHUARD

Une histoire commune depuis des siècles

Au-delà de leurs noms qui résonnent en écho : Notre-Dame de la Nativité à Béhuard et Notre-Dame de l'Assomption à Denée, nos églises ont en commun un passé séculaire.

Pour exemple, ces deux ex-voto de l'église de Béhuard.

Le premier d'octobre 1483 (Charles VIII)



"Le roy Charles VIII, voulant accomplir les bonnes affections et intentions du feu roy Loys, son père, dès le mois d'octobre MCCCCIIIIXXIII -1483 - a donné, baillé délaissé et amorti à cette chapelle la terre, fief et appartenence de Denée, qui par ledit feu roy Loys, son père, avait été acquise, et sur ce fait expédier ses lettres en forme de chartre, par la vérification desquelles les gens des comptes, à Paris, ont ordonné estre dit et célébré en ladicté chapelle, par le curé dudit lieu de Denée, ou autre de par luy, le service qui sensuit: c'est assavoir trois messes basses par chascune sepmaine de l'an pour l'âme dudit feu roy Loys l'une au dimanche, l'autre au sabmedy et la tierce messe sur sebmaine ; et à chascune desdictes messes, avant le lavabo, dire ung De

1

Profondis avec les oraisons accoustumées estre dict Pro Defunctis, en faisant prière et commémoration d'iceluy roy Loys, qui tel don et augmentation a faict à ladicté chapelle ; et oultre à chascune des festes sollempnelles de Nostre-Dame, qui sont la Conception, Nativite, Anunciacion, Purification et Assumpsion Nostre-Dame [...]"

Le second du 28 novembre 1662

"Feu Maitre Pierre Dreux Chevallier Conseiller du Roy au Parlement de Rennes & Dame Marie Sagurier son épouse ont fondé être dit céans à perpétuité deux messes par chacun an l'une pendant l'octave de la Conception de la Vierge Marie & l'autre pendant l'octave de l'assomption & sont suppliez Messieurs les visiteurs & fabriqueurs de Denée veiller à la célébration d'icelles suivant les actes passez par Jullien Bodere Notaire Royal

Angers le 28^e Novembre 1662

Pax vivis et requies defunctis."

